

MDEON: L'AUTOREGULATION EN TOUTE CONFIANCE

L'agrément de Mdeon renouvelé pour la quatrième fois consécutive

Au terme de cinq années d'application de la procédure de visa, les autorités ont **renouvelé pour la quatrième fois leur confiance** à l'égard de la plateforme autorégulatrice Mdeon*. En effet, Madame Laurette Onkelinx, ministre de la Santé Publique, a proposé au Roi de renouveler l'agrément de Mdeon pour une période de 12 mois prenant cours le 1^{er} avril 2011**. Cette évaluation positive repose principalement sur le **rapport d'activités** détaillé relatif à l'année écoulée ainsi que sur le **rapport de l'auditeur** externe indépendant qui atteste que Mdeon continue à respecter l'ensemble des conditions mises à son agrément.

Mdeon amorce sa sixième année de fonctionnement le 23 mai 2011. La **présidence** de cette 6^{ème} année échoit à nouveau à l'**OPHACO** (Office des Pharmacies Coopératives de Belgique), en la personne du Pharmacien Marc-Henri Cornély qui a déjà présidé la plateforme lors de ses deux premières années d'existence:



« Cette Présidence est au service de l'ensemble des membres de la plateforme déontologique Mdeon », indique M-H. Cornély. « Qui dit plateforme déontologique moderne dit valeur ajoutée. Qui dit valeur ajoutée, dit reconnaissance entre les acteurs concernés des fondements justes et efficaces de Mdeon ». Et de conclure: « Mdeon démontre que l'application de sa mission de manière rigoureuse avec les autorités favorise le déploiement objectif et qualitatif de l'information et de la formation des professionnels de Santé dans l'intérêt des patients ».

Dans sa volonté de travailler en toute **transparence**, Mdeon rédige chaque année un **rapport d'activités** de plus en plus détaillé, qui est publié ce jour sur le site internet de la plateforme. Voici les chiffres-clé du rapport d'activités 2010:

- Un total de 6.477 demandes de visa ont été traitées en 2010, soit **8,7%** de plus par rapport à 2009. **87%** des demandes introduites par les entreprises établies en Belgique ont fait l'objet d'un visa (85% tous demandeurs confondus).
- Il ressort des 5.510 demandes de visa approuvées en 2010 que l'industrie du secteur pharmaceutique et des dispositifs médicaux a **investi** en 2010 **62,3 millions d'euros dans la formation continue** des professionnels du secteur des soins de santé actifs en Belgique. Cette formation permanente est indispensable à un exercice de qualité des différentes professions de soins de santé et **ne peut dès lors qu'être bénéfique pour le patient**.

- 82% des participations sponsorisées concernent les médecins spécialistes, suivis par les **infirmiers** qui représentent **7,5%** des participations.
- Les demandes de visa proviennent de **75 États différents**. Sur les 656 entreprises qui introduisent des demandes de visa, 313 sont situées hors Belgique. Elles sont à l'origine de **8,2%** des demandes de visa, soit 1,5% de plus par rapport à 2009.
- **83% des manifestations** scientifiques ayant fait l'objet de demandes de visa en 2010 ont eu lieu **en Europe**, dont 26% en France.

* Mdeon est une plateforme déontologique constituée de **18 associations** de médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers et de l'industrie (ABSyM, APB, BACHI, Cartel, Domus Medica, Febelgen, Formavet, GBS, IPSA, NVKVV, OPHACO, pharma.be, SSMG, SSPF, SVH, UNAMEC, UPV et le VVT) afin de créer un cadre de qualité concernant l'information et la promotion des médicaments et dispositifs médicaux. L'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS) effectue le contrôle du respect de l'obligation de visa, auprès des entreprises et des professionnels du secteur de la santé, qui sont coresponsables en matière de sponsoring.

** Cf. l'arrêté royal du 22 mars 2011 portant agrégation des organes visés à l'article 10, §3 de la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments, publié au Moniteur Belge du 6 avril 2011.

Pour plus d'informations

Stéphanie Brillon
Directeur Mdeon
Tél. 02 609 54 90
sb@mdeon.be